

CONSEIL DU 24 OCTOBRE 2007

➤ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DES FRANCAS DE SAINT-JUERY

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour la période du 5 septembre au 19 décembre 2007. La signature de cette convention est nécessaire pour permettre la poursuite de l'accueil des enfants de la commune. Celle-ci versera au Centre de loisirs une participation de 16 € par journée-enfant, dans la limite de 100 journées-enfant pour 2007.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

➤ FONDS DE CONCOURS C2A

Dans sa séance du 2 octobre, le Conseil communautaire a attribué à notre commune un fonds de concours de 10 684 €. Celui-ci sera utilisé pour les équipements de l'espace associatif et pour le matériel d'entretien des espaces verts.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires pour encaisser cette somme.

➤ MARCHÉ ASSAINISSEMENT ROUTE DE VILLEFRANCHE

Suite à l'appel d'offres lancé pour les travaux d'assainissement de la Route de Villefranche, 4 offres ont été reçues. Le Conseil approuve le choix de la Commission d'Appels d'Offres : le groupement d'entreprises S2TP- SAS Bénézech TP, pour un montant de 149 951 € HT. L'agence de l'eau Adour-Garonne sera sollicitée pour une subvention. Les travaux débiteront courant décembre 2007.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé aux riverains et les informant du résultat de leur consultation sur l'éventuelle extension du réseau.

➤ REFORME DE L'URBANISME

Monsieur le Maire informe le conseil des principales dispositions de la nouvelle loi sur l'urbanisme (01/10/2007) qui prévoient un transfert important des attributions des services de l'Etat vers les collectivités locales et territoriales.

➤ CONVENTION ATESAT (ASSISTANCE TECHNIQUE DES SERVICES DE L'ETAT)

Suite à une erreur sur la prise en compte du nombre d'habitants de la commune pour l'attribution de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), il y a lieu de signer une nouvelle convention qui permettra à la commune de récupérer une somme de 17 € consécutive à cette erreur.

➤ DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Il convient de rajouter 5 000 € au programme « Achats d'équipements ». Cette somme est prise sur le programme « Dépenses imprévues ».

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ Chantier d'insertion d'utilité sociale

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association ADELIA, gestionnaire du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) en vue de confier un chantier « *Entretien du petit patrimoine* » à l'association VERSO basée à ALBI. Ce chantier aura lieu du 12 au 30 novembre. Il s'agira de la restauration du pont du Rivatou et la réfection des socles de quelques croix de plein air. Le coût pour la Mairie sera de 900 € (300 € par semaine).

➔ **Réhabilitation du bâtiment communal Place du Mail** : 2 réunions de chantier ont été tenues à ce jour. Les travaux débiteront en novembre.

➔ Eglise

Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire, le Père Michel BOUSQUET et Madame Jeanne HUC, responsable du Relais paroissial. Elle a permis d'échanger sur les travaux en cours, sur les

projets et préoccupations du Relais paroissial. Afin d'assurer les relations entre ce dernier et la Municipalité, Monsieur le Maire propose la nomination d'un élu référent ; Thérèse BEAUCOURT est désignée à l'unanimité.

→ **Conseil d'École du 23 octobre**

Alain GRIMAL en fait le compte-rendu. Les points essentiels concernent : mise à jour du règlement intérieur de l'école, réalisation des exercices de sécurité, nouvelles modalités pour la récupération des enfants par les parents aux heures de sortie de classe, fermeture du portail et des portes pendant le temps scolaire.

→ **Panneaux avec plan de la commune** : les 4 panneaux prévus, gratuits et financés par la publicité, sont en cours de conception et devraient être livrés mi-novembre puis installés dès leur arrivée.